

Bruxelles, le 3 avril 2025  
(OR. en)

7664/25

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2025/0061(BUD)

---

---

FIN 364  
SOC 189

### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	7464/25 (COM(2025) 1 final)
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Belgique (EGF/2024/003 BE/Van Hool) – <i>Approbation</i>

---

1. Le 26 mars 2025, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), accompagnée de la proposition correspondante de virement de crédits n° DEC 04/2025<sup>1</sup>.
2. La proposition vise à mobiliser un montant de 8 millions d'euros au titre du FEM pour répondre à une demande de mobilisation du Fonds présentée par la Belgique pour des licenciements intervenus chez Van Hool SA (un fabricant d'autocars et de véhicules industriels), afin d'apporter une aide à la réinsertion professionnelle des 2 397 bénéficiaires concernés, conformément aux critères d'intervention énoncés à l'article 4, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) 2021/691<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Doc. 7466/25.

<sup>2</sup> Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) n° 1309/2013 (JO L 153 du 3.5.2021, p. 48).

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa réunion du 3 avril 2025 et a été en mesure de l'approuver.
  4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui figure dans le document 7665/25.
-